

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

# COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.  
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :  
 à Paris, { Dongrel et Bullier jeune;  
 { pl. de la Bourse, 33, rue  
 { Vivienne ;  
 à Lyon, { chez M. J. Malignon, agent  
 { de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1<sup>er</sup>.  
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.  
 Pour toute ce qui concerne la rédaction,  
 s'adresser à **M. DEVILLE**, rédacteur en chef.  
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.  
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur en chef chargé des recouvrements.

## BULLETIN

Roanne, le 27 juillet.

La droite n'a plus à redouter maintenant que les explications promises par le président de la République soient portées à la tribune et retentissent à travers le pays. Pourtant, il est douteux que les déclarations si franchement républicaines formulées hier par M. Thiers au sein de la commission de prorogation soient de nature à satisfaire les monarchistes.

En demandant, sous couleur de patriotisme, que les explications du président de la République ne fussent pas données publiquement, les monarchistes espéraient évidemment qu'il leur serait possible de dénaturer le sens et la portée des paroles prononcées à huis clos par l'Etat, dans l'intimité d'un bureau. Mais ils avaient compté sans la presse, qui restituera aux déclarations de M. Thiers leur véritable caractère. Par elle, le pays saura que le président de la République est bien décidé à ne pas dévier de la ligne de conduite qu'il a suivie depuis quinze mois, et qui doit nous conduire à l'affermissement du régime actuel.

Nous ne pouvons qu'indiquer le sens général des explications données par M. Thiers. Néanmoins, on peut dire que ces explications ont été une affirmation énergique de la République, et qu'elles ont réduit au silence ceux qui eussent été tentés d'y contredire.

En effet, le président de la République avait en mains des armes contre lesquelles aucun autre ne pouvait lutter. Il n'a eu qu'à rappeler ce qu'il avait fait depuis qu'il est à la tête du gouvernement, et, se servant du texte de ses propres discours, il n'a eu qu'à répéter les déclarations républicaines qu'il avait faites maintes fois à la tribune.

M. Thiers a donc facilement prouvé que sa conduite politique avait été uniforme et n'était pas sortie de la voie qui lui avait été tracée.

Le président a dit : « Je ne suis pas un instant sorti du pacte de Bordeaux ; je n'ai pas demandé la proclamation de la République. Je n'ai provoqué aucune Constitution républicaine, quoique cependant le pays eût eu quelque droit de demander la sanction de la forme du gouvernement qui le dirige. »

M. Thiers a pu en même temps démontrer que, s'il n'était pas sorti du pacte de Bordeaux, il n'en avait pas toujours été de même de quelques membres de l'Assemblée.

Enfin, en terminant, il a répété qu'il avait voué le restant de sa vie à panser les plaies de la France ; qu'il ne doutait pas que cette guérison ne dût profiter à la forme du gouvernement sous laquelle elle s'accomplirait ; que, quant à lui, il ne pouvait aller contre les destinées de la France.

M. Thiers tient à ce que les vacances partent du 4 août et se prolongent jusqu'à la moitié de novembre. Il compte, a-t-il dit, « consacrer ce temps à la bonne administration du pays et à la sage gestion des finances publiques. »

Le président de la République a terminé en insistant pour que la loi sur le jury criminel ne soit pas votée définitivement avant les vacances, ainsi que plusieurs commissaires en exprimaient le désir.

Les dépêches qui arrivent de tous les points du monde ne parlent que de l'emprunt et de son succès prodigieux.

Et tandis que les nations tendent la main à la France, en même temps qu'elles se font concurrence pour lui apporter leurs éparnes, les gouvernements relèvent la tête, comme pour reconnaître ce qu'il peut y avoir dans ce mouvement qui les étonne.

A l'intérieur, les adversaires de la République, devenus, sans s'en apercevoir, ennemis de leur patrie en faisant tout au monde pour entraver sa résurrection, pour empêcher la réalisation de tout ce qui pourrait lui être favorable, sous le prétexte que cela pourrait profiter à la République ; ces adversaires eux-mêmes, disons-nous, se sentent fascinés et, sans abandonner encore leurs pensées et leurs projets, ils veulent

prendre le masque républicain pour pouvoir se présenter devant leurs électeurs et obtenir d'eux, grâce à ce déguisement, le renouvellement de leurs pouvoirs, il leur a suffi de songer aux vacances pour que cette idée surgit dans leur tête, car ils n'en sont pas à connaître les grands changements survenus dans le pays et comment l'habile direction imprimée à toutes choses par M. Thiers a révélé les bienfaits du régime républicain et amené des conversions nombreuses à ce régime.

L'annonce faite par M. de Goulard du résultat presque fabuleux de l'emprunt, a été l'incident capital de la séance d'hier, à l'Assemblée nationale. La gauche a salué de ses applaudissements la proclamation du chiffre inouï atteint par les souscriptions ; 41 milliards offerts à la France ; qui n'en demandait que trois, somme déjà énorme ! En revanche, on a beaucoup remarqué l'attitude contrainte et abasourdie de la droite, attitude qui faisait un contraste frappant avec la patriotique satisfaction de la gauche.

En France, comme à l'étranger, l'on attribuera à la République le témoignage de confiance que les capitaux étrangers viennent de donner à notre pays et nous sommes heureux de voir que dans son exposé M. de Goulard a constaté cette vérité indéniable.

Quelques-uns des chiffres indiquant comment s'est réparti le chiffre colossal des souscriptions sont curieux à constater : Paris à lui seul, sur les 41 milliards, en a souscrit 13 et demi ; les départements, près de 4 et demi ; l'étranger, plus de 24.

La loi sur les bouilleurs du cru a occupé toute la séance de mercredi.

Les deux premiers articles de la loi ont été votés, après le rejet d'un contre-projet de M. André (de la Charente), et de deux amendements, l'un de M. de Grasset (de l'Hérault), et l'autre de M. Cherpin.

La suite de la discussion a été remise au lendemain.

Rome, 29 juillet, matin.

On annonce la prochaine publication d'une encyclopédie du pape déclarant les Arméniens catholiques de l'Orient formellement séparés de l'Eglise et frappés d'excommunication majeure : ils ne s'en portent pas plus mal.

[Saint-Petersbourg, 28 juillet, soir.

D'après les dispositions toutes récentes, l'empereur Alexandre, avec une suite nombreuse, se rendra à Berlin le 6 septembre.

Voici quelques passages du discours par lequel M. le ministre des finances a annoncé, hier, à l'Assemblée, les résultats de l'emprunt :

Messieurs,

Dix-huit mois se sont à peine écoulés depuis que la France, rentrée en possession d'elle-même, a commencé l'œuvre de son affranchissement et de sa reconstitution. A cette époque, sur laquelle nous ne saurions arrêter nos pensées sans tristesse, il fut pris au nom de notre pays l'engagement de payer à l'Allemagne une indemnité de 5 milliards.

Je crois exprimer le sentiment de tous en disant qu'à ce moment ce fut non-seulement avec un sentiment de douleur profonde, mais avec un véritable effroi que nous apprimes les dures conditions que le sort de la guerre faisait peser sur nous.

Cinq mois plus tard, quoique la fortune eût alors épuisé sur nous ses rigueurs les plus cruelles, le gouvernement et l'Assemblée résolurent, d'un commun accord, d'entamer l'œuvre principale que le pays avait confiée à leur sollicitude.

La situation encore hier critique du pays ne vous empêchera pas de décider qu'un appel serait adressé au crédit public ; cet appel a été entendu.

L'emprunt de 2 milliards a été couvert plus de deux fois. La France, dans cette grande et belle opération, prit la part la plus considérable. L'Europe étonnée la regarda accomplir cette œuvre et se mêlant qu'avec une extrême réserve. J'arrive maintenant aux suites de l'opération.

Vous nous avez donné les pouvoirs nécessaires pour faire l'emprunt destiné à clore la partie la plus douloureuse de cette liquidation qui nous tient si fort au cœur : Maintenant nous venons vous rendre compte de l'usage que nous en avons fait ; nous vous apportons les résultats de la mission que nous avons eu à remplir.

Nous demandions à la France et à l'Europe trois milliards et demi environ ; la souscription nous a fourni, en rentes, 2 milliards 464 millions ; en capital, plus de 41 milliards. (Bravos et applaudissements à gauche.) — (Silence à droite), c'est-à-dire douze fois la somme qui était demandée.

Nous avons droit de constater avec une légitime fierté ce que vaut la parole de notre pays, cette parole qui appelle à elle tous les capitaux de l'Europe, tous les capitaux qui cherchent leurs garanties dans la bonne foi et dans la loyauté avec laquelle un peuple tient ses engagements. (Assentiment général.)

Une nation, qui, comme la nôtre, montre qu'elle a foi en elle-même, cette nation, messieurs, est autorisée à compter sur l'avenir, elle a le droit de considérer la rude leçon qu'elle a reçue comme une expiation de ses fautes et comme une surprise de la fortune ; mais, grâce au ciel, elle n'est pas condamnée à y reconnaître le signe de sa décadence. (Très-bien ! très-bien !)

Un dernier mot, Messieurs.

N'oublions pas non plus que c'est à la France pacifique, à la France laborieuse, à la France honnête, à celle qui est fermement dévouée aux idées d'ordre et de sage liberté... (Vive approbation à droite)... Que c'est à la République conservatrice (Applaudissements répétés à gauche.)

Oui, à la République conservatrice, fidèle aux principes qui sont la base éternelle de toute société civilisée, que c'est à elle que nos concitoyens et les étrangers ont donné témoignage d'une absolue confiance.

Malgré nos erreurs et nos malheurs, le monde, messieurs, n'a pas cessé de croire en nous ; il ne doute pas des destinées que la Providence nous réserve, n'en doutons pas nous mêmes et sachons les mériter par notre union, par notre sagesse et par notre patience. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements redoublés à gauche et au centre.)

## AU SUJET DE L'EMPRUNT

Un point important à noter c'est que chaque souscripteur ayant dû verser 14 f. 50 sur 84 f. c'est à dire plus du sixième, il s'en suit que la totalité des souscripteurs a dû, sur 42 milliards, verser 7 milliards. Dou il résulte qu'à l'heure qu'il est l'Etat a dans ses caisses, en numéraire ou en valeurs 2 fois la somme qu'il faut pour libérer immédiatement s'il veut, tout ce que l'empire nous a laissé de territoire.

On peut donc enfin voir se lever l'aube du jour où le pied de l'étranger n'opprimera plus et ne déshonorerait plus le sol sacré de la patrie.

Merci, République !

On lit dans le *Siccle* :

C'est un principe depuis longtemps établi que celui qui veut changer la constitution d'un peuple libre et asservir ce peuple, doit lui conserver pendant quelque temps les apparences et au moins le nom de ses institutions premières. La substitution du despotisme à la liberté doit se faire lentement, par degrés insensibles, si on ne veut pas que le peuple encore fort, ne brise ses chaînes toutes récentes.

Toute autre doit être la politique de ceux qui ont conçu la généreuse ambition de rendre la liberté à leur patrie. Il faut secouer ses concitoyens éternels par une longue domination ; il faut labourer le sol féride, où s'est étendue la servitude, il faut changer tout d'un coup la face du monde.

L'une des fautes qu'on reprochera de plus longtemps aux hommes du 4 septembre, c'est celle d'avoir souffert trop de sujets de l'empire dans les places de la République, d'avoir conservé, par générosité peut-être, trop de vestiges de la monarchie césarienne dans la structure de nos administrations ; et l'une des excuses qu'on leur accordera le plus volontiers, c'est qu'il était difficile d'établir un ordre nouveau sous le poids écrasant d'une guerre malheureuse. Mais le gouvernement qui a succédé au 4 septembre n'aura point l'amertume de l'excuse que nous accordons à ses prédécesseurs.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

La plupart des patrons tourneurs en chaise de Paris ont adopté vis-à-vis de leurs ouvriers une conduite assez étrange. En 1870, un nouveau tarif avait été admis dans la profession ; depuis lors, aucune modification n'y avait été apportée et n'avait été demandée par l'une des parties, lorsque récemment, sans s'être concertés avec les ouvriers, les patrons ont voulu substituer au tarif de 1870 un autre tarif qui présente des prix de façon notablement réduits.

Convaincus que les chiffres fixés en 1870 n'ont rien d'exagéré, les ouvriers tourneurs en chaise ont refusé de subir les conditions nouvelles que les patrons voulaient leur imposer d'une façon si arbitraire ; ils sont disposés à soutenir la lutte provoquée par les patrons. Les deux ateliers de chômage créés par les ouvriers, dans lesquels un certain nombre d'entre eux peut trouver à s'occuper, leur permettent de résister aux prétentions abusives des patrons. Le fonctionnement même de ces ateliers, où le tarif de 1870 est appliqué, prouve surabondamment que les désirs des patrons sont peu raisonnables, car les produits obtenus dans ces ateliers sont d'un placement facile, assuré.

La prolongation de la grève des maçons de Bordeaux, provoquée, comme on sait, par l'attitude peu conciliante des entrepreneurs, a donné naissance parmi les ouvriers à un projet de société coopérative commerciale et industrielle ayant pour but la construction des bâtiments. Cette association, qui prendrait le titre de : *Ouvriers de bâtisse réunis*, serait constituée par actions de 500 fr. Plus de deux cents actionnaires seraient déjà disposés à verser le montant d'une action, et l'on élabore en ce moment le projet de statuts de cette association coopérative.

Depuis quelques mois, les ouvriers lithographes de Lyon étaient en dissentiment avec leurs patrons au sujet d'une augmentation de salaire qu'ils persistaient à réclamer. Après plusieurs réunions, où patrons et ouvriers ont discuté en commun leurs intérêts respectifs, l'accord vient de se réaliser.

Un nouveau tarif, qui accroît de 20 0/0 en moyenne les prix de main-d'œuvre, a été adopté. En outre, il a été décidé dans ces réunions qu'une commission, composée mi-partie de patrons, mi-partie d'ouvriers, serait chargée de régler à l'avenir tous les différends qui pourraient survenir dans la corporation.

La création de ces comités permanents d'arbitrage est de nature à rendre les plus éminents services dans toutes les corporations : leur institution ne saurait être trop recommandée.

LECTEURS DU COURRIER DE ROANNE.

Lorsqu'il y a quelques jours, le *Courrier* publiait un article de E. Lokroy (les hulans à pied), quelques-uns d'entre vous ont peut-être cru exagéré le récit que faisait l'auteur, des démarches et des espérances des ennemis de la République.

Aujourd'hui il ne doit plus y avoir de doutes ; tout leur est bon pour en venir à leurs fins. Voyez un peu la conduite de l'Assemblée, M. de Goulard monté à la tribune pour faire connaître les résultats de l'emprunt national destiné à la libération définitive du territoire.

M. de Goulard annonce qu'on a offert plus de 41 milliards à la France. (Bravos et applaudissements à gauche. — Silence à droite.)

En terminant son message il dit : « N'oublions pas non plus que c'est à la France pacifique, à la France laborieuse, à la France honnête, à celle qui est fermement dévouée aux idées d'ordre et de sages libertés, que c'est à la République conservatrice... (Applaudissements à gauche)... Oui, à la République conservatrice, fidèle aux principes qui sont la base éternelle de toute société civilisée ; que c'est à elle que nos concitoyens et les étrangers ont donné un témoignage d'une absolue confiance. » La gauche accueillit ces paroles par des bravos répétés et des cris de vive la République, tandis que la droite reste indifférente et muette, et laisse voir que ce triomphe de la France, loin de la réjouir, l'offusque et l'irrite.

C'est la honte au front et en rougissant que nous signalons en cette circonstance la conduite de quelques députés de notre département qui font partie de la droite. Oui les Bouiller, les de Meaux, les de Sugny sont restés indifférents et muets, à l'annonce du grand succès que le crédit de la République venait de remporter dans le monde entier, tout en faisant prévoir une prochaine et prompt libération du territoire.

Est-ce que Lokroy n'avait pas raison de dire qu'il y avait des Prussiens français qui recherchaient et se servaient de toutes les occasions pour ruiner la France, et que beaucoup étaient monarchiens avant d'être Français ?

Lecteurs du *Courrier*, souvenons-nous des députés de la droite, et de leur conduite en apprenant le résultat de l'emprunt.

Vive la République !

Spartacus.

SCANDALE DE BREST.

Oui, lecteurs, nous entendons vos plaintes qui nous arrivent des quatre points cardinaux. Les détails, dites-vous, que nous vous donnons chaque semaine des tentatives, des ruses inqualifiables, des conjurations qui s'ourdissent et se trament au théâtre de Versailles, des actes de nos Pachas en province, après vous avoir indignés, irrités, éternés, vous sont devenus insupportables. Vous nous conjurez de ne nous départir de temps en temps de notre sérieux sempiternel. Vous nous accusez de ne jamais vous procurer le moindre sourire, si ce n'est lorsque de loin en loin fatigués de l'effronterie persistante et des mensonges éhontés de certains de nos confrères nous leur décochons, sous jambe une riposte ; En un mot, vous voulez que quelquefois le *Courrier* vienne, par une petite histoire vous distraire un peu de nos grandes et tristes affaires.

Que votre volonté soit notre règle, disons nous ; mais sous toutes réserves, que si péché il y a à conter la chose, c'est vous qui l'aurez voulu et qui le porterez.

Notre excellent confrère le *Républicain* de l'Alhier disait l'autre semaine :

On écrit de Brest au journal le *Havre*.

Les journaux de notre localité vous ont apporté, couvert d'une gaze transparente, le récit d'une aventure galante qui vient de faire un scandaleux tapage autour d'une sainte maison de l'ordre que l'Empire allemand vient d'expulser de son territoire.

Le sujet est scabreux, et pour le narrer il conviendrait d'emprunter l'archaïque audace des *Contes drôlatiques* ou la crânerie raffinée des histoires badines que la *Vie parisienne* déroule avec tant de désinvolture.

Je veux essayer, car l'affaire mérite d'avoir un retentissement instructif, de vous donner les détails de cette papalardise, en soulevant le plus délicatement possible le voile que Tartuffe jette sur les « objets »... blâmables.

Donc, le héros de notre histoire est non pas, comme on pourrait le supposer, un abbé mondain, portant bas de soie et culotte courte, petit collet et blanc rabat. C'est un grave personnage, officier supérieur au régiment des Jésuites, le R. P. D..., directeur et fondateur d'une maison d'éducation, succursale de la rue des Postes spécialement destinée à préparer à l'école de marine du Borda des candidats instruits à l'ouvroir entre les écueils du monde.

Plus le pêcheur est élevé en sainteté et défendu par des liens plus étroits, plus le « tentateur » est ardent à sa conquête, l'histoire de saint Antoine est à pour le prouver. Depuis longtemps, sans doute, Satan rôdait autour des vastes bâtiments acquis près du cours d'Ajot par la docte compagnie, *quaerens quem devoret*. Dédaignant les modestes pères, il s'en prit tout droit au directeur, la lutte, sans doute, fut longue et acharnée, longtemps la sainte âme se défendit en Jésus, et le démon sentit grésiller sur ses chairs l'eau sainte des exorcismes ; mais Dieu permit — mystérieux desseins — que le prince des ténèbres fût le plus fort, et la vertu du saint vint un jour, vous allez voir comment, succomber dans un wagon de chemin de fer !

Ce jour-là, hélas ! le saint homme en détresse avait oublié, sans doute, de réciter dans la salle d'attente la prière spéciale, à l'usage des personnes qui se risquent à voyager sur cette diabolique invention. C'est ce qui l'a fait dérailler, c'est la cause unique de l'explosion infernale qui rompit et dispersa toutes les bonnes intentions du révérend, avec un bruit dont toute la ville est encore assourdie.

Pour conduire cette âme servente à cet oubli damnable, le diable avait mis sur les pas du pauvre jésuite une jeune et belle pécheresse, la vicomtesse de V..., sa pénitente habituelle, dévote, mais veuve. En même temps que lui elle se présentait à la gare, courant au devant de sa bénédiction. La chère âme avait besoin de s'épancher au sein du père : quel cas de conscience à lui soumettre, quelque peccadille à tirer au clair, ou simplement la crainte de tomber en un compartiment de fumeurs, ou de distraire son recueillement en écoutant parler chiffons au compartiment des dames seules, lui faisaient désirer le tête-à-tête avec son directeur. Un bon pasteur peut-il refuser sa protection à sa brebis ? ne doit-il pas, même en chemin de fer, lui tendre les bras ? Le R. P. D..., tout prêt à exercer son ministère, à transformer le premier wagon venu en confessionnal, si le besoin s'en fait sentir, sourit donc à sa fille tremblante : Le vrai chrétien sait être seul partout, lui dit-il, et partout on sait mettre entre lui et le monde profane la muraille que l'Eglise élève autour de ses enfants. Nous allons, vicomtesse, nous payer pour nous seuls un compartiment de première.

Et doucement, grave et serein, comme il passe au confessionnal, il se glisse au guichet, paie les huit places (!) et rejoint sa compagne rassurée... mais émue.

On passe en la salle d'attente ; Satan les y guettait ; on monte en wagon, on s'installe dans cette solitude capitonnée...

Cependant le chef de gare — un sceptique — s'était étonné de voir si sévère personnage et si séduisante personne user de précautions si extraordinaires. Satan lui a sans doute inspiré cet étonnement, il lui a inspiré aussi de faire surveiller le couple timide. Car comment, si Satan ne s'en était mêlé, aurait-il pu arriver que, à peine sortis de Brest, avant même l'entrée en gare de Landerneau, l'employé posté en observation eût pu surprendre les deux voyageurs dans une attitude d'épanchement qui n'avait rien de mystique. Et pourtant il les a surpris, vus, de ses yeux vus, il a dressé procès-verbal pour outrage à la morale publique. A quels pièges sont donc livrés les dévots ? Comment une rencontre commencée si bien peut-elle finir si mal ?

Aujourd'hui, le diable est arrivé à ses fins. La nouvelle du scandale indéfinissable s'est répandue dans la ville avec la rapidité de l'éclair, et voilà tout Brest en émoi, et du bruit dans Landerneau. Quoi, lui ? elle ? elle et lui ? Oh ! vicomtesse, ah ! révérend.

Mais voyez les conséquences, et où en voulait venir Satan. La maison d'éducation des R. P. allait prospérer, enfonçant collège et pensions, tout le monde clérical la protégeait et tout allait pour le mieux, dans la meilleure des jésuitières, au grand dépit des libéraux, républicains et autres laïques. Le révérend directeur, dans un wagon, a compromis tout le succès : adieu les jolis officiers de marine selon la formule de Veillot. Toute la gent libre-penseuse saisit la balle au bond et sous les fenêtres de l'établissement pieux organise un charivari regrettable. Plus de mille personnes, étudiants, marins, ouvriers entonnent des cantiques de circonstance. Les têtes s'échauffent, on casse des carreaux, on enfonce des volets. Les agents de police interviennent, sont repoussés ; puis deux compagnies du 19<sup>e</sup> de ligne envoyées du château, veulent contenir la foule enragée et sont accueillis aux cris de : « Vive la ligne ! » Enfin arrive le procureur de la République qui est, dit-on, assez malmené par les camarades d'un étudiant qu'on vient d'arrêter.

Ah, monsieur le jésuite, madame la vicomtesse, qu'avez-vous fait là ! Cependant le magistrat a promis que justice pleine et entière sera rendue, et le commissaire central ayant fait relâcher les quelques jeunes gens arrêtés dans la manifestation, la foule se retire enfin calme.

Vendredi, nouveau charivari ; samedi, nouvelle édition, malgré la troupe et les gendarmes ; une décharge à blanc ne peut intimider la foule qui demande à grands cris que justice soit faite ; plusieurs agents, plusieurs jeunes gens de la marine et de l'École de médecine ont été blessés, dit-on. Depuis samedi tous les postes ont été doublés et les troupes ont été consignées dans leurs casernes.

Quant à l'infortuné révérend, interrogé par le procureur, il a avoué, avec une contenance résignée, que l'attitude de sa pénitente en face de lui, dans la fatale solitude de son wagon, avait été si résolue, si inattendue, que dirai-je, si... à toute vapeur, que force lui fut de céder à ses réquisitions pour éviter le bruit fâcheux d'une résistance à outrance. Pauvre jésuite ! à quoi pourtant n'est-on pas exposé !

La belle et féroce veuve, de son côté, aurait déclaré qu'elle s'en rapporte à toutes les déclarations de sa victime. Audacieuse résignation, saint sacrifice !

En attendant, toutes sortes de démarches sont faites auprès des employés du chemin de fer pour qu'ils veuillent bien affirmer qu'ils n'ont pas vu ce qu'ils ont vu, pour que du moins ils consentent à voiler, à gazer un peu la vérité. Le chef d'équipe, à lui seul a déposé entre les mains de la justice huit cents et quelques francs qui lui ont été adressés dans diverses lettres anonymes.

« Les chansons, les pamphlets circulent dans Brest, et sur tous les murs est inscrite cette maxime : *Oeuvre de chair ne désirera qu'en wagon seulement.* »

Enfin, une pétition se signe dans la ville pour demander que les lois de l'Etat qui proscrirent les ordres réguliers soient définitivement observées, et que les jésuites, chassés aujourd'hui d'a peu près partout, s'ils sont tolérés en France, soient au moins expulsés de Brest... et des wagons de première.

Il est à craindre que les esprits ne se calment dans cette ville que quand cette satisfaction leur aura été accordée.

Quant aux amis du jésuite, ils disent à qui veut l'entendre, que l'affaire Jud aurait dû servir d'exemple, et que tant qu'un service électrique ne fonctionnera pas dans nos trains de chemins de fer, un père jésuite ne peut plus se risquer à voyager seul avec une jeune veuve, non muselée.

C'est égal, si le révérend a voulu faire du bruit et de la réclame autour de son école préparatoire, les étudiants brestoises sont d'avis qu'il a mal réussi.

Le cléricisme féminin est au reste, en cette ville, dans un état de prospérité remarquable, et la mésaventure du wagon amoureux rappelle à tous un fait plus comique, et non moins historique, que l'*Electeur du Finistère* a raconté comme suit :

« Une grande dame d'ici avait un confesseur que je désignerai sous le nom de l'abbé X... Dire les soins dont elle entourait le saint homme serait chose impossible. A chaque instant, c'étaient des perdreaux, des homards, des confitures, etc., qui pleuvaient chez l'homme de Dieu. »  
 « Tout cela ne plaisait que médiocrement au mari, »  
 « Un jour, celui-ci avisa, dans la cuisine, une botte oubliée par la bonne et qui était adressée à l'abbé »  
 « V... Cette botte contenait un calice magnifique, »  
 « avec un billet ainsi conçu : *En vous en servant pensez à moi !* »  
 « Que fit le mari ? Frappé d'une inspiration qui ne venait certes pas d'en haut, et disciple d'Hippocrate d'ailleurs, il substitua au calice l'instrument qui redoutait si fort M. de Pourcauguac. »  
 « remit le billet en place et ferma la botte de façon qu'on ne put s'apercevoir de rien. »  
 « Une scène orageuse eut lieu sans doute entre le confesseur et la pénitente, mais le saint homme ne remit plus les pieds à la maison. »  
 « Quant au mari, il conte l'anecdote à qui veut l'entendre. »

LE FAUX NAPOLÉON

M. le comte A. de la Guéronnière est l'auteur d'une brochure — presque un livre — dans laquelle il raconte la vie de Napoléon III.

Voici un extrait du chapitre XXI de cet ouvrage, dont nous recommandons la lecture aux partisans de celui qui ne réussit à tromper la majorité des électeurs en 48 qu'en se disant le neveu de Napoléon I<sup>er</sup>.

CHAPITRE XXI

LOUIS-NAPOLÉON RENTÉ PAR SON PÈRE, ETC.

Rien n'est si caché qui ne soit un jour découvert. (Livres saints).

Dans de nombreuses publications suscitées par la politique et l'histoire du second empire, nous nous sommes arrêté au seuil de la partie intime, là où la chronique détache d'affreux scandales.

Aussi, fidèle à nos habitudes, nous nous abs-

tiendrons de tout commentaire personnel, en laissant apparaître quelques extraits de documents authentiques :

1<sup>o</sup> Protestations du roi Louis aux archives de la Haye, contre les héritiers dont la reine Hortense le gratifie.

« Quand il s'agit des pères de ses enfants, a dit le cardinal Fesch, Hortense s'embrouille toujours dans ses calculs. »

Après l'insurrection de Forlì, à la tête de laquelle le carbonaro Louis Bonaparte se place avec son frère aîné, le roi Louis renie sa paternité putative dans ses termes :

« Saint-Père, mon âme est accablée de tristesse, et j'ai frémi d'indignation, quand j'ai appris la tentative criminelle de mon fils contre l'autorité de Votre Sainteté. Ma vie déjà si douloureuse devait donc encore être éprouvée par le plus cruel des chagrins, celui d'apprendre qu'un des miens ait pu oublier toutes les bontés dont vous avez comblé notre malheureuse famille. »

« Le malheureux enfant est mort, que Dieu lui fasse miséricorde ! »

« Quant à l'autre, Louis-Napoléon, qui usurpe mon nom, vous le savez, saint-père, celui-là, grâce à Dieu, ne m'est rien. J'ai le malheur d'avoir pour femme une Messaline. » Etc.

Chronique locale

Nous rappelons à la mémoire de nos lecteurs l'arrêté de M. le Préfet du 22 juillet dernier qui convoque les électeurs municipaux des communes de Roanne et de Villeret, pour le dimanche 11 août, à l'effet d'élire leurs conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à six heures du matin. Il ne pourra rester ouvert au moins de trois heures et devra être clos à 6 heures du soir.

Dans le courant de cette semaine le *Courrier* fera connaître la liste des candidats municipaux qui aura ses préférences.

Nous regrettons vivement qu'aucun des nombreux ouvriers du faubourg Clermont, qui nous ont adressé une lettre remarquable au sujet des élections municipales, ne l'ait signée. Nous l'eussions insérée avec plaisir dans nos colonnes, si nous en avions connu les auteurs.

M. l'Architecte départemental nous a adressé une lettre que faute d'espace, nous ne pouvons publier aujourd'hui. Il lui sera donné satisfaction dans notre prochain numéro.

Par décision de Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon, la distribution des prix aux élèves du collège de Roanne aura lieu mardi 6 août à 8 heures du matin.

La solennité sera présidée par Monsieur l'Inspecteur de l'Académie.

Des rognures de plomb disparaissaient chaque jour des chantiers de l'hôtel-de-ville, où les ouvriers sont occupés à terminer la toiture, sans qu'on ait pu d'abord surprendre les auteurs de ces soustractions.

Mais la police veillait. Des malfaiteurs virent d'être pris en flagrant délit de vol non seulement des rognures mais encore de lames entières de plomb, dont 63 kilogrammes et demi, qui ont été trouvés en leurs possession, sont avec eux sous la main de la justice.

Dimanche dernier pendant qu'un orage menaçait de faire baisser les toiles des banquettes et marchands de porcelaines à la fête des barriques et se bornait à Roanne à soulever des nuages de poussière, un cyclone bouleversait tout à Lyon comme on vient de le voir. Nous apprenons qu'il aurait dans le même moment causé des dégâts considérables à Marcigny, des gerbiers entiers ont entièrement disparu, beaucoup d'arbres ont été arrachés et transportés au loin ; Chambilly surtout a beaucoup souffert, son clocher a été dit-on soulevé à une assez grande hauteur et est retombé sur la route et le tout s'est effondré ; les détails nous manquent.

EXPOSITION DE LYON.

Un orage épouvantable s'est déchaîné dimanche sur la ville de Lyon.

Le temps avait été magnifique toute la journée et la plus grande partie de la population s'était portée à l'Exposition où allait se donner une fête comme l'administration de cette œuvre en donne tous les dimanches.

Vous savez que l'Exposition se trouve dans un parc appartenant à la ville, le parc de la Tête-d'Or, et est construite entre le Rhône et un grand lac qui orne le milieu de ce parc.

La fête venait de commencer sur le lac, c'était un combat naval, et outre les chaloupes chargées de combattants un grand nombre de gondoles allaient çà et là portant ceux qui voulaient voir de plus près.

Les files du Lac et ses bords étaient bordés de curieux et tout semblait devoir se passer à merveille quand tout à coup la tempête a commencé, une tempête comme on n'en a point vue de mémoire d'homme à Lyon. Un vent soufflait du Midi, qui brisait les arbres et qui dans la ville enfonçait les devantures des magasins, renversait les cheminées, les piétons, les voitures, emportait les toits. Pendant ce temps, le ciel se convertissait en une trombe épouvantable et venait inonder le parc de la ville.

Le Lac présentait bientôt l'aspect d'une mer en furie, des vagues énormes s'élevaient de tous côtés, renversant les gondoles et les chaloupes, tandis que le vent soufflant de plus en plus terrible, jetait dans le Lac ceux qui avaient cherché un abri sous les tentes dressées, sur

ses bords, afin de garantir les visiteurs pendant la chaleur du jour.

La fête devenait un sinistre. Cependant, grâce au sauvetage organisé aussitôt et au dévouement montré par le personnel de l'Exposition et par un grand nombre de visiteurs on est aujourd'hui absolument certain de n'avoir aucun accident à déplorer. Le trouble était pourtant à son comble ; les uns abordaient dans le Parc, les autres dans les îles, chacun allait au plus près et la confusion extrême qui régnait dans l'obscurité rendant la terreur des naufrages plus grande entravait sur beaucoup de points l'accomplissement régulier du sauvetage. Enfin, nous le répétons, aucun accident grave, aucune mort n'a été constatée et ce fait est un véritable prodige.

Dans le palais de l'Exposition il y a eu beaucoup moins de dégâts qu'on ne l'avait pensé. Les vitres ont été brisées sur quelques points, mais c'est là à peu près tout ce qu'on a à déplorer. Ce bâtiment qui semblait si légèrement construit pour être aussi considérable a admirablement résisté et tandis que dans la ville les toitures étaient enlevées par le vent, celles de l'Exposition qu'on a tant critiquées sont restées solides à leur place.

C'est un brevet de solidité qu'a acquis hier l'Exposition en résistant à ce cyclone, elle a plus prouvé aujourd'hui en étant debout qu'elle n'eût pu le faire en traversant à nouveau les deux hivers qu'elle a supportés.

Nous croyons devoir nous empresser de rassurer les exposants, que la nouvelle du sinistre a pu impressionner. Les installations n'ont généralement pas souffert et si quelques-unes ont été légèrement mouillées par la pluie qui entrainait à travers le bris des vitres, elles sont peu endommagées.

Les installations particulières du parc ont été plus éprouvées. Le grand puits atmosphérique de M. Branchet, élevé de 30 mètres de hauteur et reposant sur une base de 25 mètres carrés qui paraissait construit dans toutes les conditions de solidité désirables n'a pu résister au vent, et avec sa machine à vapeur a été couché comme le chêne de la fable.

Un ou deux établissements dans le Parc ont été aussi renversés par le vent et par la trombe. On espère cependant que tous les dégâts seront bientôt réparés.

Puisse-t-il en être autant des dégâts que la tempête a fait éprouver à la ville et à la campagne de Lyon.

Régny, le 29 juillet 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Vous ne me saurez pas mauvais gré, j'en suis sûr, de vous informer de ce qui vient de se passer dans notre petite ville où vous comptez bien des amis et connaissances : c'est drôle très-drôle, je vous assure.

Vous savez, ou bien vous ne savez pas, qu'il était question dernièrement, au sein de notre conseil municipal de l'acquisition d'une maison pour y établir l'École. Bon nombre de conseillers s'y opposaient parce qu'elle n'était pas assez centrale et surtout parce que ses dispositions intérieures ne pouvaient convenir pour une école ; ils proposaient un autre lieu qui leur paraissait en tous points infiniment préférable. Les gros faiseurs, accoutumés à n'agir qu'à leur guise, ne voulaient entendre ni leurs conseils ni leurs observations et ne faisaient aucun cas de leurs réclamations.

Parmi les opposants indignés de leurs procédés inconvenants, quelques uns ne voulant pas pouvoir être soupçonnés, en restant au conseil, d'avoir approuvé une acquisition si contraire aux intérêts de la commune ont donné leur démission.

En conséquence, la petite ville de Régny était appelée hier à élire quatre conseillers municipaux.

A cette occasion les *Bonnets à poils*, qui ne dorment jamais, (Régny, comme Versailles, à l'honneur d'en être pas mal fournie) ont, à la dernière heure, joué leur atout cuirassé *ad majorem dei gloriam* : Le facteur remettait à chaque électeur une circulaire, sortie des ateliers du *Stéphanois*, où on peut lire encore : « Electeurs, « On nous présente deux listes de candidats. Dans l'une figurent les noms de MM. Péchard, Clair, Milliet et Brandon. »

« Ces conseillers municipaux démissionnaires n'ont pas craint déjà de sacrifier les intérêts de la commune à leurs principes d'opposition systématique. Ils le feraient encore s'ils étaient élus ; car leur démission n'est qu'une feinte. »

« Ainsi pas de désunion, surtout pas d'absentéisme ; votons à l'unanimité pour MM. Moine-Lagaf, Chamussy-Moine, Jourlin Ro-main, et Grisard-Devis, tous hommes sérieux, sages et éclairés qui feront bien les affaires de la commune. »

Là en étaient les choses quand, pareille à la foudre, de l'urne s'échappant, sur l'atout rata-poil tombe la veste que voici :

|         |     |       |                |     |
|---------|-----|-------|----------------|-----|
| Brandon | 142 | voix. | Grisard-Devis  | 85  |
| Milliet | 129 | «     | Jourlin        | 77  |
| Clair   | 128 | «     | Moine-Lagaf    | 76  |
| Péchard | 128 | «     | Chamussy-Moine | 68. |

Tirons, tirons la ficelle, vite un voile sur le tableau ; ces nez ! ho ! ces nez s'allongent, s'allongent à bientôt faire peur... ho là là !!!

Et dire que ces affreux sacrificateurs d'intérêts de commune voudront tout voir, tout savoir et exiger qu'on leur enseigne l'arithmétique des gros bonnets, qui comptent et raisonnent ainsi :

La commune de Régny possédait pour bâtir son église fr. 150.000  
 Elle a payé à l'entrepreneur pour la bâtir fr. 86.000

Donc elle redoit pour finir de se libérer fr. 100.000  
 Et les démocs ne peuvent comprendre ça ! Quels crétiens ! P. C.

M. Champromis J. B. de Renaison a donné cinq francs pour être convertis en fleurs aux promenades.

Encore le Banquet des commissionnards.

(Documents officiels.)  
(Suite).

Nous ignorons si le Journal de Roanne est enfin convaincu qu'il y a eu un banquet le 3 septembre 1860 offert à M. le comte de Persigny aux frais des contribuables par une commission municipale.

Si les preuves contenues dans notre dernier numéro le laissent incrédule, c'est qu'il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ont intérêt à ne point voir.

Pour achever de lui ouvrir les yeux nous reproduisons le récit officiel dudit banquet contenu dans le n° 400 de l'Echo Roannais alors rédigé par M. Chorgnon.

« Vers six heures un banquet d'environ 140 couverts a rassemblé des convives d'élite dans le vaste salon de la sous-préfecture.

« Au dessert M. Clerjon, maire de notre ville, a porté le toast suivant :

« Messieurs,

« Nous portons un toast au plus grand, au meilleur, au plus aimé des souverains ; à celui qui a rendu à la France le premier rang parmi les nations civilisées et qui s'est occupé constamment de sa prospérité intérieure ;

« A celui dont les puissances étrangères admirent la loyale politique autant qu'elles en redoutent les armes ;

« Au plus ferme soutien du principe monarchique et de la religion qui qu'on dise ! Est-il besoin que je nomme NAPOLEON ?

« A Sa Majesté notre Empereur bien aimé ! Vive l'Empereur ! Vive M. de Persigny ! Ce cri a été répété avec le plus vif enthousiasme par tous les convives, etc., etc. »

Il y en a comme cela quatre colonnes ; nous nous abstenons d'en reproduire davantage. Ce n'est pas que ce soit sale mais cette prose écœurante tient de la place.

Le Journal de Roanne demande souvent que la mairie soit une maison de verre. Cet idéal a été réalisé par le règne des commissionnards. L'hôtel-de-ville était devenu pour eux une maison de verres..... de Champagne. On n'y entendait parler que de pots-de-vin.

A PROPOS DU CIMETIERE.

Le fidèle Francisque ne peut se consoler de la perte du buste de Badinguet. Ses lamentations remplissent les colonnes du Journal de Roanne. Il en rêve nuit et jour. Un remord empoisonne sa vie. Au café Rozier on l'entend répéter entre ses dents : « Hélas ! C'est moi qui l'ai livré ce beau buste en bronze, couronné de laurier je l'ai laissé prendre par les communards ! c'est ma faute je suis maudit, maudit, maudit ! Oh ! oui la mort seule peut expier ma lâcheté... Bientôt l'herbe des champs croîtra touffue sur mon crâne dénudé..... »

Sous l'empire de ces lugubres pensées l'infortuné jeune homme flétri dans sa fleur se dirige vers le cimetière où reposent en paix les cendres de ses noble aïeux. Il erre comme une âme en peine à travers les saules et les cyprès toujours cherchant le buste et ne le trouvant point. Le hasard lui fait rencontrer un fossoyeur auprès duquel il s'informe du prix des concessions à perpétuité.

Horreur ! il apprend avec stupéfaction que depuis près d'un an le conseil municipal républicain a établi une nouvelle taxe sur les riches sépultures. L'ignorez-vous donc, ô Francisque ! lui dit un croque-mort complaisant. Ne saviez-vous pas que cet impôt est destiné à payer les dettes laissées par votre ami Boullier, dettes contractées, hélas, pour bâtir trois églises que vous fréquentez si assiduellement... ! »

Francisque ne veut rien entendre. Transporté d'une sainte indignation il dégage sa plume on doyante et se dispose à enterrer civilement le conseil municipal, le maire, les adjoints, qui... que.... etc.

Mais c'est assez plaisanter, le sujet n'y prête pas.

(A suivre.)

On demande si le produit du concert donné l'hiver dernier à Roanne pour la libération du territoire a été consacré à acheter des rentes du nouvel emprunt national. Ne serait-ce pas là le meilleur emploi qu'on puisse donner à ces fonds pour répondre à l'intention des souscripteurs. Le revenu pourrait être affecté à des œuvres de bienfaisance ou à secourir les victimes de la guerre tant qu'il y en aura.

On nous écrit de St-Haon-le-Châtel pour nous demander ce qu'est devenu l'argent provenant d'une cavalcade faite dans cette commune au mois de février dernier, toujours au profit de la libération du territoire.

Prière à M. l'adjoint de St-Haon de vouloir bien éclairer ses administrés sur ce point intéressant.

Encore les bustes à Badinguet.

Le Journal de Roanne n'est pas content du récit que nous lui avons fait, de la triste et déplorable fin des bustes de son idole. Il finit par nous qualifier de pitres, et dire qu'il savait aussi bien que nous ; que nous les avions bu et mangé !

S'il le savait, pourquoi sa demande ? Etait-ce pour nous faire souvenir qu'il avait été journal Bonaparteux et Plébiscitaire ? Nous ne l'avons jamais oublié. C'était peut-être pour rappeler à ses patrons et amis, l'heureux temps, ou, sous le patronage de ce lâche et sous l'œil tutélaire de ce greffier, on buvait et mangeait l'argent des contribuables.

C'était inutile de nous rappeler que certains commissionnards se sont gorgés de Champagne à nos dépens.

Quant à l'épithète de pitres que vous nous adressez il faut, ô journal de Roanne, aller à votre école pour la mériter.

SPARTACUS.

Trois belles caves voutées audessous de l'école de dessin maison des Ursulines sont à louer ainsi qu'un logement en entrant à droite en face du concierge ; s'adresser au dit concierge pour voir les dits locaux.

Deux beaux charriots pour cultivateurs à vendre, s'adresser au concierge de la mairie.

On nous signale de Bretagne l'active propagande que le clergé fait dans ce pays contre le gouvernement actuel de la France et l'idée républicaine. Chaque jour, du haut de la chaire, des prêtres s'y livrent aux exagérations de langage les plus incroyables. Dans les églises on ne chante plus le *Domine salvum* la République s'en passe volontiers, d'ailleurs ; mais c'est un fait qui indique à quel mot d'ordre obéissent les desservants de nos campagnes, et à quel point est hostile à l'Etat le clergé.

Par lui, le pape est représenté aux paysans comme la grande victime opprimée par les républicains et les libéraux. A Josselin, chef lieu de canton du Morbihan, le curé disait l'autre jour : « Le pape est prisonnier dans son palais et l'on menace ses serviteurs dans les rues de Rome ; jamais chers frères, il n'eut plus besoin de nos secours, donnez, donnez pour le denier de Saint-Pierre. » Et ce langage impudent et mensonger peut se débiter, non pas à l'oreille de que ques bonnes femmes mais en pleine église devant toute une paroisse ;

Et justement, en même temps autour de nous, de tous les côtés, on ne s'entretient, nous dit notre correspondant que d'attentats tats odieux à la charge du clergé. A la dernière session de la cour d'assises du Morbihan on jugeait le curé de Landevent, qui a été condamné à quinze ans de travaux forcés. Hier, on arrêtait un frère de Langouët, accusé de nombreux attentats. Aujourd'hui il n'est bruit que de cet aumônier de Loudeac (Côtes-du-Nord) qui, abusant de son caractère, a jeté le désespoir et la honte au sein de plusieurs familles.

(République française)

Le tribunal correctionnel de Nantes vient de juger un prêtre poursuivi pour outrage public à la pudeur.

Ce prêtre est l'abbé Bonnet, attaché à la paroisse de Saint-Similien ; il avait été défendu par M<sup>e</sup> Le Romain, qui s'était borné, nier l'exactitude des faits affirmés par les témoins. Un enfant de seize ans était poursuivi comme complice ; il avait été défendu par Waldeck Rousseau fils.

Le tribunal a condamné l'abbé Bonnet et son complice, chacun à deux mois de prison. Le délit reproché avait été commis à Nantes, rue Boileau, en plein jour.

Voici un cas de conscience assez curieux : Une jeune fille de 18 ans, d'une conduite irréprochable, a pour père un chef d'orchestre qui prend part aux noces et festins en faisant danser les gens quant il le faut. Sa fille l'accompagne en jouant du violon. Cette jeune fille se présente pour faire ses Pâques. Scrupule du curé, qui en réfère à l'évêché d'Orléans, et voici la réponse du vicaire général :

Mon cher curé,

Cette personne ne doit être admise à la communion pascale et à la confirmation que lorsqu'elle renoncera à l'exercice de cette profession et promettra de ne plus s'y livrer à l'avenir. Elle a 18 ans elle peut et doit résister à son père si celui-ci veut la contraindre à l'accompagner de son violon lorsqu'il fera danser. Et c'est bien le cas de dire qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, l'acte auquel elle coopère efficacement est évidemment mauvais. D'ailleurs l'admettre à la confirmation ce serait un vrai scandale pour beaucoup, pour ne pas dire pour tous.

Tout à vous bien affectueusement.

ROBOTIN, vic gén.

M. le vicaire général veut que cette fille résiste à son père et refuse de l'aider à gagner sa vie honorablement. Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, dit-il. Est-ce qu'il n'y a pas un commandement qui fait un devoir d'honorer son père et sa mère ?

Le conseil fédéral allemand a voté à l'unanimité moins une voix, celle du grand duché d'Oldenbourg, le projet de loi contre les jésuites, en ces termes :

1<sup>o</sup> La Compagnie tous les ordres affiliés et congrégation analogues sont interdits dans tout l'empire d'Allemagne. La fondation d'établissements de ces ordres congrégations est interdite. Les établissements existant actuellement doivent être supprimés dans un délai qui sera fixé par le conseil fédéral et ne dépassera pas six mois.

2<sup>o</sup> Les membres de la Compagnie de Jésus ou d'une autre congrégation analogue peuvent, s'ils sont étrangers, être expulsés de l'empire d'Allemagne ; mais s'ils possèdent l'indigénat allemand, il leur est interdit d'habiter une partie déterminée de ce territoire ;

3<sup>o</sup> Le conseil fédéral publie les ordonnances nécessaires pour l'exécution de la présente loi. Les mesures ordonnées par le conseil fédéral sont exécutées par la police locale. Les plaintes concernant l'exécution des mesures ordonnées en vertu de la présente loi sont transmises au conseil fédéral, qui peut charger une commission nommée par lui de les examiner. Les plaintes ne donnent lieu à aucun retard dans l'exécution des mesures ordonnées.

Nous disions récemment que les Cortés n'avaient pas voulu autoriser la reconstitution des ordres religieux en Espagne.

Nous apprenons aujourd'hui que le conseil fédéral suisse, ayant à statuer sur la question de savoir à quelles congrégations il serait permis de s'établir sur le territoire helvétique, a refusé permission à toutes les associations religieuses, sauf pourtant à sept congrégations de sœurs de charité.

Dans le même temps, le Reichstag allemand discute un projet de loi tendant à l'expulsion des jésuites.

En France, il existe des lois qui interdisent à la Compagnie de Jésus de s'établir chez nous ces lois, dont la dernière de la Restauration, n'ont jamais été abrogées. Comme se fait-il qu'on ne les exécute pas et qu'elles restent à l'état de lettre morte ?

On écrit de Berne, (Suisse)

Nous avons eu, hier, une excellente occasion de manifester de nouveau nos sympathies pour la République française : une députation de près de deux cents Mâconnais est venue rendre à notre tir fédéral de Zurich la visite faite l'année dernière par les Suisses au tir de Maçon.

Le voyage de vos compatriotes à travers la Suisse a été une longue série d'ovations, auxquelles la population a pris spontanément la part la plus active. Reçus à Genève dans la nuit par plusieurs milliers de personnes, les tireurs mâconnais sont partis ce matin pour Berne après un modeste déjeuner qui leur était offert au palais électoral par le Comité genevois. En route, ils ont dû s'arrêter à Morges, sur la rive vaudoise du lac Léman, où de chaleureuses paroles ont été échangées, puis à Fribourg, et enfin à Berne, où ils sont arrivés à 4 heures 40 minutes.

Une foule compacte occupait tous les abords de la gare, et un immense hurra est sorti de toutes les poitrines quand on a vu s'avancer les wagons pavés de drapeau français et de bannières de sociétés. Le vin d'honneur a circulé dans les rangs et la musique de Berne a joué la *Marseillaise*, puis M. Bodenheimer, conseiller d'Etat, a souhaité la bienvenue à nos hôtes, en saluant en eux la République française, cette sœur bien aimée pour la prospérité de laquelle la petite, mais vieille République Suisse, fait les vœux les plus ardents et les plus sincères. M. l'avocat Mergue, de Maçon, a répondu par un énergique vivat à la Suisse, après quoi le train s'est remis en marche pour Zurich, où une réception solennelle a été, comme vous le savez, faite à la députation mâconnaise.

Dix pigeons, partis dimanche matin de l'Exposition de Lyon pour Bruxelles, portaient une dépêche de M. le bourgmestre Anspach, dont voici le texte :

Le directeur de l'Exposition envoie ses respectueux hommages à M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles et président d'honneur du comité belge pour l'Exposition universelle de Lyon.

Cette dépêche a été reçue à Bruxelles, à quatre heures cinquante, et le soir, à neuf heures et demie, trois coups de canon annonçaient l'arrivée de la réponse télégraphique de M. Anspach. L'arrivée du pigeon à Bruxelles était connue et affichée à l'Exposition dès avant six heures.

Un de ces intéressants volatiles n'a pas probablement pu s'orienter, car quelques heures après le départ, on le trouvait dans l'enceinte du parc réservée à l'exposition.

On sait que la loi Grammont punit d'une amende de 5 à 15 francs, et même de un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques.

La cour de cassation, par un arrêt rendu le 5 juin 1872, vient de décider que le fait de laisser un cheval passer la nuit à la porte d'une auberge, sans nourriture, constitue la contravention punie par cette loi. On ne peut qu'accueillir avec sympathie cette décision, car il est réellement déplorable que certains hommes abusent avec autant de cruauté de ces pauvres animaux qui nous rendent cependant chaque jour de si grands services. Il est malheureusement souvent à regretter que les pénalités inscrites dans la loi Grammont ne soient pas assez sévères dans une foule de circonstances ; car la compassion pour les animaux tient une grande place dans le Code de la moralité publique.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

Audience du 21 juillet 1872.

Goyon Mathieu et Annette Prévot sa femme tous deux tisseurs, demeurant à Roanne ont été condamnés pour vols, le mari à trois mois de prison et la femme à six mois de la même peine.

Montet Jean-Marie, âgé de 28 ans, né à Villers, domestique, demeurant à St-Nizier a été condamné à 30 francs pour pêche.

Déal Philibert, âgé de 40 ans, né à Thel, tisseur, demeurant à Roanne, a été condamné à 50 francs d'amende pour coups et blessures.

Seve Pierre, âgé de 47 ans, né à Perreux, tisseur, demeurant au Coteau, a été condamné pour pêche à 40 francs d'amende.

Patanier Joseph, âgé de 42 ans, né à Perreux, cultivateur y demeurant, a été pour pêche condamné à 40 francs d'amende.

Gay François, âgé de 40 ans, sans profession, demeurant à Roanne, a été condamné pour pêche à 60 francs d'amende.

Brun Denise femme Perisse, âgée de 65 ans, propriétaire, demeurant à Chandon, a été condamnée à 1 mois de prison pour coups et blessures graves.

Gancher Yves, âgé de 58 ans, marinier, demeurant à Roanne, a été condamné à 25 francs d'amende pour contravention à la police du chemin de fer.

Gaure Martin, âgé de 39 ans, ouvrier papetier, né à Clermont-Ferrant et sans domicile fixe a été condamné à 15 jours de prison pour vol.

Le sieur Carrat Benoît, condamné par défaut le 28 juin dernier à 15 jours de prison pour vol ayant formé opposition à ce jugement a été condamné seulement à 8 jours de la même peine.

Audience du 28 juillet 1872.

Rondy Agathe, femme Marcet, âgée de 38 ans, grangère demeurant à Commelle-Vernay, condamnée à 10 francs d'amende pour tromperie sur la quantité de la chose vendue.

Vivière Antoine, âgé de 28 ans, né à Mars, tisseur demeurant à Cuimzier, a été pour vol condamné à vingt-cinq francs d'amende.

Pelosse Marguerite, âgée de 17 ans, née à Pouilly-les-Nonains, domestique sans domicile fixe a été pour abus de confiance, condamné à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

Mivière Claude, âgé de 57 ans, propriétaire, demeurant à Riorges a été pour vol, condamné à huit jours d'emprisonnement.

Reine Duvergier femme Moulin, âgée de 77 ans, aubergiste, demeurant à Lapacaudière, a été condamnée à trois mois d'emprisonnement pour coups et blessures portés à son mari.

Audience du 2 août 1872.

Le sieur Vial Michel, âgé de 18 ans, journalier, demeurant à Saint-Just-la-Pendue, a été condamné à 16 francs d'amende pour outrage à un garde champêtre.

Le sieur Mondière Simon, tisseur, demeurant à Roanne, a été condamné à 50 francs d'amende au dépôt de son fusil, ou 50 francs pour la valeur, pour chasse en temps prohibé.

La veuve Tavernier Françoise, femme Auboyer, cannetreuse, demeurant à Saint-Denis-de-Cabanès, a été condamnée à 15 jours de prison, pour outrage public à la pudeur.

Le sieur Martenois Claude-Jacques, propriétaire à Violay, a été condamné à 2 jours de prison, 50 francs d'amende, pour outrage à un officier ministériel.

Le sieur Belot Jean, maçon, demeurant à Lapacaudière, a été condamné à 6 jours de prison, 50 francs d'amende au dépôt de son fusil, ou 50 francs pour la valeur, pour chasse en temps prohibé et étant en état de récidive.

Dans une collection à 3 fr. 00 le volume, l'éditeur Le Chevalier commence la publication d'une *Encyclopédie de la Révolution* dans laquelle figureront les principaux orateurs de la fin du siècle dernier qui cherchèrent avec tant de foi et trouvèrent avec tant de talent la formule des opérations de l'esprit humain.

Loustaillot, l'auteur des *Révolutions de Paris*, ouvre la série. Les écrivains royalistes auront également leur place dans cette *Bibliothèque de la Révolution*.

Les *Actes des Apôtres*, qui formeront le second volume, montreront que la modération dans le fond et dans la forme n'était pas du côté de ceux qui, à toutes les époques, s'appellent les honnêtes gens à l'exclusion des autres.

Paraîtront ensuite : *Le Père Duchêne, Fréron*, etc. etc.

M. Marcellin Pellet, qui dirige cet important travail, rend ainsi un véritable service, car cette *Encyclopédie de la Révolution* sera dans l'avenir la source où viendront puiser les historiens aussi bien que tous ceux qui ont à tâche d'étudier la grande époque révolutionnaire.

Le miracle relaté par le *Monde* fait des petits. Les cléricaux de Carpentras ont voulu en avoir un : ils l'ont eu. Il s'agit également d'une jeune enfant perclue des jambes, qui, après avoir entendu une messe en l'honneur des victimes de la Commune, s'est mise à courir comme une biche. Le même miracle, à la même heure, s'est donc produit à Paris et à Carpentras. C'est la décentralisation du miracle. Il faut noter cependant que l'*Univers* ne souffle mot.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

du 28 juillet au 4 août.

Mariages (6).

Caillot Rhéaume Etienne-Marie, 35 ans, horticulteur, et Charbonnier Etienne, 31 ans, domestique. — André Jean-Claude, 29 ans, employé au chemin de fer, et Mangon Marie, 18 ans, tailleur. — Chassagne Jean, 26 ans, maréchal, et Kirmsier Antoinette, 28 ans, cuisinière. — Roussel Jean, 22 ans, tisseur, et Artaud Marie-Fleurine, 18 ans, tisseuse. — Deveaux Jacques, 27 ans, employé au chemin de fer, et Duvant Marguerite, 20 repasseuse. — Parent Etienne, 28 ans, menuisier, et Lapra Jeanne, 21 ans, lingère.

Naissances (13).

Jacquet Marie-Louise, fille d'Antoine Jacquet, tisseur, et de Murat Marie-Irma, couturière. — Lapoire Marguerite, fille d'Antoine Lapoire, tisseur, et de Plasse Annette. — Guerre François, fils de Louis-Marie Guerre, maçon, et de Joly Marie-Philomène. — Coste Léon, fils de Clément Coste, piqueur au chemin de fer, et de Nicoux Elise. — Vignou Joseph, fils de Jean-Claude Vignou, tisseur, et de Genette Marie. — Roche Jean-Joseph, fils de Claudius-Joannès Roche, mécanicien, et de Dubuis Marie, accoucheuse. — Brossette François, fils de Jean-Marie Brossette, tisseur, et de Devillaine Marie-Thérèse, tisseuse. — Berland Marguerite-Marie-Adrienne, fille de Claude Berland, avocat, et de Chapuis Marie-Adrienne-Isabelle. — Forge Jenny, fille d'Eugène Forge, cordonnier, et de Czarèle Pirrette, tisseuse. — Vincent Marie-Louise, fille de Mathieu Vincent, tisseur, et de Cordelière Catherine, tisseuse. — Bertholet Marie-Antoinette, fille de Jean-Pierre, tanneur, et de Forges Justine, tisseuse. — Bonnabaud Antoine, fils de Joseph Bonnabaud, tisseur, et de Bourg Claudine, tisseuse. — Laly Henry, fils d'Antoine Laly, perruquier, et de Magneux Jeanne.

Décès (10).

Veysière Jean, 74 ans, rentier, veuf de Gely Marie. — Gauthier François, 45 ans, marchand de blanc, célibataire. — Cuisinier Antoinette, 41 ans, épouse de Bouillat, comptable. — Gonard Benoit, 72 ans, garde-malade, veuve de Déal Michel. — Auclerc Marie, 91 ans, rentière, épouse de Journal Jean-Claude, ancien vérificateur des poids et mesures. — Cauvane Louise, 70 ans, rentière, veuve de Favre Jean-Antoine. — Martinet Anne-Pierrette-Marcel, 62 ans, épouse de Allier Louis, docteur-médecin. — André Thomas, 3 ans. — Fournier Jules, 3 ans. — Ressonr Etienne, 67 ans, cultivateur, veuf de Michel Marie.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, St. Pourçain, Roanne. Items include Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, etc.

Pour tout ce qui doit être signé Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

AGENCE DE ROANNE. L'intérêt bonifié par la Société générale pour les comptes et dépôts est fixé comme suit :

On nous adresse la lettre suivante :

« J'ai employé depuis longtemps dans ma clientèle et particulièrement sur moi-même, votre huile de marrons d'Inde contre la goutte. J'en ai toujours obtenu de bons effets. Je vous prie de m'envoyer sans retard un flacon contre remboursement. »

PARIS-JOURNAL vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de Rabagas. Il donne gratuitement ce volume grand in-8° de 250 pages, que MM. Lévy frères devaient vendre 4 francs, à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ce de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir, et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ABONNEMENTS SEMESTRIELS L'Administration du Journal accepte des abonnements de SIX MOIS, commençant en Juillet pour finir en Décembre ; leur prix est juste la moitié du prix de l'année entière.

ÉDITION MENSUELLE (18 Gravures de Modes). 6 fr. Bi-Mensuelle, bleue. 9 fr. Bi-Mensuelle, verte. 12 fr.

ÉDITION HEBDOMADAIRE, orange. (58 Grav. de Modes, 52 Feuilles de Patrons). Trois mois, 8 fr. 50. — Six mois, 16 fr.

Il sera envoyé un spécimen à toute personne qui en fera la demande.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME)

37, Rue Taillout, à Paris

Opérations de Bourse au comptant et à terme — Paiement immédiat de tous coupons. — Prêts et avances sur titres français et étrangers à de conditions exceptionnelles. — Ouverture de crédit sur garanties mobilières, et escompte du papier de commerce.

En présence de la nouvelle loi, tous les titres étrangers, (autrichiens, espagnols, italiens, ottomans, etc., etc.), existant en France, étant soumis, sous peine d'amende, à un impôt supplémentaire, la Société se charge de faire régulariser toutes ces valeurs ; et, en présence aussi des charges sans cesse plus lourdes imposées par les gouvernements étrangers, elle se fait un devoir d'indiquer les arbitrages avec les plus avantageux avec les valeurs françaises.

Le président du Conseil d'Administration LE FÈVRE DURÉLÉ, G O

MÉDECINE INTIME. GUÉRISON immédiate des RÉTRÉCISSEMENTS, maladies sexuelles, vices du sang, impuissance, pertes, épuisement nerveux, etc. Les malades peuvent se traiter seuls et en secret avec la 31<sup>e</sup> édition du PETIT GUIDE MÉDICAL du docteur Coorhn, médecin consultant, élève du service spécial de l'hôpital Necker ; 300 pages, 13 planches gravées, un formulaire écrit pour les malades ; pour le recevoir franco, sous double enveloppe, à domicile ou poste restante, envoyer 2 fr. 75 c. en timbres à M. le docteur Coorhn, 39, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris. Le PETIT GUIDE MÉDICAL se vend aussi chez tous les libraires. 147

HUILE D'OLIVES DE NICE.

M. Félix AUDEMARD propriétaire à Nice, offre aux consommateurs, ses huiles d'olives de premier choix et garanties pures. Vraie surfine Vierge, l'estag. 50 litr. 120 fr. ; 25 litr. 70 fr. Huile fine, l'estag. 50 litr. 98 fr. — 25 litr. 58 fr. Franco de port et d'emball., en gare de l'Achet. Paiem<sup>t</sup>. 40 j.

L'Élixir si connu sous le nom de QUINA-LAROCHE a valu à son auteur les éloges les plus flatteurs de tout le corps médical. Nulle autre préparation avant cet ELIXIR n'avait présenté au malade les propriétés merveilleuses du quinquina sous une forme aussi agréable, et dans des conditions d'efficacité aussi complètes.

(Gazette des hôpitaux).

Mademoiselle Giraud Institutrice, a l'honneur de prévenir les familles qu'elle donnera des leçons à domicile aux heures que l'on voudra. 51

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES L'Administration du journal accepte des abonnements de Six mois, commençant au 15 juin, pour finir en novembre. Les six derniers mois de cette année contiendront entre autres surprises, un magnifique Décor de Théâtre avec coulisses. PRIX DE L'ABONNEMENT DE SIX MOIS : 4 fr. ANNÉE ENTIÈRE : 7 fr. 50. Il sera envoyé un spécimen à toute personne qui en fera la demande.

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE Pour cause de maladie VASTE ATELIER DE TISSAGE MÉCANIQUE Situé à Thizy, (Rhône).

Contenant 100 métiers en pleine activité et pouvant en contenir davantage, muni d'une machine de 30 chevaux. Belle position avec habitation de maître, cours, jardin, clos, etc. — Toute facilité de paiement. S'adresser au propriétaire M. CHERVIN, fabricant, ou à M. CHANAT, notaire à Thizy. 160

AGENCE DE PUBLICITÉ

J. MALIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon. AFFICHAGE GÉNÉRAL Ville, banlieue et toute la France. ÉDITEUR DE L'INDICATEUR DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE. Annonces dans les journaux Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile. Pliage, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très modérés. Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc. Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon. 75

A LOUER DE SUITE VASTE MAGASIN

Et dépendances Situé rue Neuve-des-Bourrasnières, 12 S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux. 110

NOUVELLE IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

DE COMMERCE ET DE LUXE A. CHAMPROMIS Rue Bel-Air, 26 ROANNE. 146

FONDS DE VAISSELLES A VENDRE

Situé rue Mably, no 8. 149

A LOUER

A LA TOUSSAINT L'ANCIEN CAFE SARRAZIN Au Coteau S'adresser à M. Bancillon, même maison au 2<sup>me</sup>. 132

A VENDRE OU A LOUER

UNE GRANDE MAISON Située rue St-Jean 63, en face de la rue BEL AIR. APPARTEMENT BOURGEOIS COMPLET Vastes Magasins. — Cours. — Ecuries. — Remises. S'adresser pour traiter au docteur COUTARET, rue de la Gare, à Roanne. 142

A Louer à la Toussaint

VASTE EMPLACEMENT Impasse de la Sous-Préfecture MAISON DÉCHAVANNE S'adresser, rue Traversière, 48 148

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

JACQUES GARCIN DIRECTEUR OPÈRE LUI-MÊME 41, rue de Lyon, 41 Ci-devant rue Impériale Lyon 98

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé UN ÉTABLISSEMENT Situé à Roanne. Dans une des meilleures positions de la ville Composé de Café-restaurant, Hôtel MATÉRIEL NEUF On donnera toutes facilités pour les paiements S'adresser pour visiter et traiter à M. BALAVY, à Roanne, rue Nationale, 2, ou à M. PRUDHON, rue de la Gare. 114

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MOUÈLES

MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), MACHINES ANGLAISES. Pour Tailleurs, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX. Piquées à ce non perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avancée, peut-être employée par les Tailleurs ou Tailleuses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées. Nouvelle machine à boutonnières faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer de bonnes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 250 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché. GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. Martin, rue Sainte-Elisabeth, no 79, à Roanne Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, dour Manège et Locomobile, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 52

ON DEMANDE

UN BON CHAUFFEUR MÉCANICIEN A L'HUILERIE DU COTEAU.

BELLE CAVE A LOUER

Sur le quai de la Loire, au Coteau. S'adresser à Jos. GRANGETTE, marchand de charbon. 161

A LOUER PROCHAINEMENT

L'HOTEL DU CENTRE ET SES DÉPENDANCES Situé rue des Bourrasnières, à Roanne Cet établissement sera loué soit comme Hôtel, soit comme Magasin. S'adresser à M. PERRICHON, confiseur, ou à M. DARGON, entrepreneur à Roanne. 124

A VENDRE

1<sup>o</sup> UN EMPLACEMENT A BATIR contenant environ 700 mètres carrés. Situé au faubourg Mulsant, rue des Deux-Coiffeurs.

2<sup>o</sup> Un Portail en fer de 3<sup>m</sup> 50 de largeur et 3<sup>m</sup> 50 de hauteur, surmonté d'un magnifique couronnement. S'adresser à M. LAFFAY aîné, mécanicien, route de Clermont à Roanne. 150

MATONS DE CHANVRE POUR LA PÊCHE

FAITS SUR COMMANDE à l'huilerie du Coteau 137

Plus de Mercure!!

Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infailibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessie, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco, contre timbre-poste, retour au courrier. Seul dépôt : Toulaux, pharmacie Ducer, rue Mabtau, 68.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ

POUR UN COMMERCE DE VINS EN GROS LIQUEURS ET SPIRITUEUX Avec apport de quinze à vingt mille francs. S'adresser au bureau du journal. 166

A AFFERMER DE SUITE

UN VASTE CLOS POUR JARDINAGE Situé lieu de Varennes, près Roanne. Ayant nombreux arbres fruitiers, en bon rapport, avec logements, écurie et fenil et grande commodité pour l'arrosage. Pour les renseignements, s'adresser à Mme veuve THEVENIN, habitant ledit clos. 163

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

(Société Anonyme) TRAVAUX-INDUSTRIE-FINANCES La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels et financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1<sup>o</sup> Les Travaux — 2<sup>o</sup> L'Industrie — 3<sup>o</sup> Les Finances. Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois, et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du comptoir, au siège social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris. 127

Médaille d'OR. — Prime de 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR RECONSTITUANT ET FÉBRIFUGE Extrait complet des TROIS quinquinas (rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. Paris, 22 et 15, rue Druot, — et dans toutes les pharmacies.

Etude de M<sup>e</sup> HELLE, notaire à Roanne (Loire), successeur de M<sup>e</sup> DUMONT.

A VENDRE

UN VASTE EMPLACEMENT

Situé entre les rues de la Gare et du Phénix. Superficie totale 33 ares environ

Facade sur chaque rue 35 mètres La compagnie Stéphanoise, propriétaire de cet immeuble, céderait en même temps, au gré des amateurs, son brevet de fabrication des pierres factices et tout le matériel existant.

Vu sa position et son étendue cet emplacement pourrait être employé à la création d'une fabrique de cotonnades au tissage mécanique.

Jouissance immédiate. Conditions avantageuses. Facilités de paiements. S'adresser à Roanne, à M. CHETARD, architecte, ou à M<sup>e</sup> HELLE, notaire. 164

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. Rouillé, phén. de 1<sup>re</sup> Classe, aux Sables d'Olonne (Vendée). 37

RENAISON-SOURCES-CHANTERET

PRÈS ROANNE LOIRE EAUX MINÉRALES NATURELLES APÉRITIVES, TONIQUES, DIURÉTIQUES, FORTIFIANTES, DIGESTIVES, STIMULANTES

Les supérieures de toutes les eaux de table fraîches; des plus gazeuses et d'une limpidité parfaite Mêlées avec le vin, quelles ne décomposent pas, avec les liqueurs, les sirops, elles leur communiquent un goût piquant et agréable. Elles sont hygiéniques, rafraichissantes et des plus salutaires.

EAUX ET LIMONADES GAZEUSES Elle s'obtiennent avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales et avec l'eau si pure de la vallée de Rensaison, elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades fabriquées avec du gaz artificiel. M. J. Goutandier, contre-maître à St-Alban pendant 12 ans de 1860 à 1874 dirige aujourd'hui l'exploitation des sources Chantaret à Rensaison.

GOUTEZ, COMPAREZ Les eaux et limonades gazeuses de nos sources aux eaux et limonades des sources similaires. AVIS

Tous les produits sortant de notre maison portent sur l'étiquette et sur les bouchons RENAISON-SOURCES-CHANTERET

ADMINISTRATION ET ENTREPOT, RUE NATIONALE, 82, ROANNE 90